

Statement

Department of
External
Affairs



Discours

Ministère des
Affaires
extérieures

89/61

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

PAR LA MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL,

L'HONORABLE MONIQUE LANDRY,

À LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

PARIS

Le 24 octobre 1989

Minister for
External Relations and
International Development

Ministre des
Relations extérieures et du
développement international

Canada

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

AVEC CELLES ET CEUX QUI M'ONT PRÉCÉDÉE À CETTE TRIBUNE, JE VOUS FÉLICITE DE VOTRE ÉLECTION ET JE FORME LE VOEU QUE, SOUS VOTRE PRÉSIDENTE, LES DÉLIBÉRATIONS DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE SOIENT COURONNÉES DE SUCCÈS.

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

JE M'ADRESSE À VOUS AU MOMENT OÙ, À NEW YORK, LES PAYS MEMBRES DES NATIONS UNIES MARQUENT DE PLUSIEURS FAÇONS LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES.

C'EST AU CANADA QUE REVIENT L'HONNEUR, CETTE ANNÉE, D'ORGANISER LA CÉLÉBRATION DE CETTE JOURNÉE. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA AINSI QUE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL SONT À NEW YORK À CETTE OCCASION.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

LE CANADA EST MEMBRE DE L'UNESCO DEPUIS LA FONDATION DE L'ORGANISATION, EN 1946.

LE CANADA EST MEMBRE DE L'UNESCO PARCE QU'IL EST SOLIDAIRE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DANS SA VOLONTÉ D'OEUVRER POUR LA PAIX - SOLIDAIRE, ÉGALEMENT, DE L'ÉNORME TRAVAIL À ACCOMPLIR POUR RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS À LA FOIS PROFONDES ET QUOTIDIENNES DES PEUPLES DU MONDE EN CE QUI CONCERNE LEURS DROITS ET LEUR BIEN-ÊTRE.

LE CANADA EST MEMBRE DE L'UNESCO PARCE QU'IL CROIT À LA NÉCESSITÉ DES PROGRAMMES DE L'ORGANISATION AUX CHAPITRES DE L'ÉDUCATION, DES SCIENCES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.

EN TANT QUE MEMBRE DE L'UNESCO, LE CANADA A LA CONVICTION DE SERVIR UNE IDÉE GÉNÉREUSE ET UNE CAUSE ON NE PEUT PLUS NOBLE.

MEMBRE DE L'UNESCO, LE CANADA FAIT LE CHOIX DE S'ENGAGER PLUS PROFONDÉMENT ENCORE DANS LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN PRÉSENTANT UNE CANDIDATE HAUTEMENT QUALIFIÉE POUR UN SIÈGE AU CONSEIL EXÉCUTIF.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

PAYS DE DIMENSIONS CONTINENTALES, LE CANADA EST TRÈS ATTACHÉ AUX ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION FIGURANT AU CHAPITRE DES SCIENCES NATURELLES. NOUS NOUS INTÉRESSONS NOTAMMENT AU PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE ET AUX ACTIONS LIÉES À LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL.

DANS LE CAS DU PREMIER, LE CANADA A JOUÉ UN RÔLE-CLÉ, ENTRE AUTRES PAR LE BIAIS DE L'ÉTABLISSEMENT DE CINQ RÉSERVES DE LA BIOSPHERE EN APPUI AU RÉSEAU MONDIAL CRÉÉ PAR L'UNESCO. CE VASTE PROGRAMME INTERNATIONAL CONSTITUE UN MODÈLE CONCRET D'APPLICATION DE LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. IL CONTRIBUE AINSI À LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION BRUNDTLAND SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, ET DES PRINCIPES DE LA STRATÉGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION.

TOUJOURS DANS LE SECTEUR SCIENTIFIQUE, JE SOULIGNE LA GRANDE IMPORTANCE QUE NOUS ATTACHONS AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERNATIONALE, ET À CEUX DU PROGRAMME HYDROLOGIQUE INTERNATIONAL.

QUANT AU PATRIMOINE MONDIAL, C'EST UN RÔLE DE TOUT PREMIER PLAN QUE LE CANADA A JOUÉ DANS LA RÉDACTION DE LA CONVENTION POUR SA PROTECTION. CENT ONZE (111) PAYS ADHÉRENT À CET INSTRUMENT DE L'UNESCO. LE CANADA S'EST ASSOCIÉ ICI À L'UNE DES CONVENTIONS DONT L'APPLICATION, À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, JOUIT DE LA PLUS EXCEPTIONNELLE DES RÉUSSITES.

LE CONCEPT DE PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ CONSTITUE L'IDÉE MAÎTRESSE DE CETTE CONVENTION. ELLE LUI DONNE UNE RÉALITÉ CONCRÈTE. IL EN RÉSULTE DES ACTIONS D'UNE PORTÉE UNIVERSELLE.

DIX (10) SITES CANADIENS SONT INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL. J'EN SUIS HEUREUSE ET FIÈRE.

À PROPOS DE L'UN DE CES SITES, LA VILLE DE QUÉBEC, JE VOUDRAIS DIRE DEUX CHOSES, MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

D'UNE PART, LE MOIS DERNIER, J'INAUGURAI AVEC LE SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO UN BUREAU DE LIAISON DE L'UNESCO À QUÉBEC.

D'AUTRE PART, TOUJOURS À QUÉBEC, IL SE TIENDRA, EN 1991, UN COLLOQUE DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

LA QUESTION DES DROITS DE LA PERSONNE CONSTITUE UN DES CHAMPS D'ACTION LES PLUS IMPORTANTS DE L'UNESCO. NOUS SOUHAITONS QUE DES EFFORTS ACCRUS SOIENT CONSACRÉS À L'ÉCHANGE ET À LA DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR TOUTES LES ACTIVITÉS DANS CE DOMAINE.

NOUS SOMMES PRÊTS À COLLABORER DANS CE SENS.

L'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS DANS CE SECTEUR VITAL DOIT SE TRADUIRE PAR DES GESTES CONCRETS QUI ASSURERONT LA PLEINE JOUISSANCE ET LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE.

DANS CET ESPRIT, LE CANADA APPUIE À TOUS LES NIVEAUX ET SANS RÉSERVE LES INITIATIVES DE L'UNESCO VISANT À ENCOURAGER L'INTÉGRATION DE L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION.

IL RESTE BEAUCOUP À FAIRE POUR QUE S'AJUSTENT LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE ET L'AVANCEMENT DES SCIENCES, PRINCIPALEMENT DANS LE DOMAINE DES COMMUNICATIONS ET DU TRAITEMENT DES DONNÉES EN GÉNÉRAL.

LES PROGRÈS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SOULÈVENT DE SÉRIEUSES QUESTIONS D'ÉTHIQUE. NOUS ENCOURAGEONS L'UNESCO À INTENSIFIER SES EFFORTS EN VUE D'ACCROÎTRE LA RECHERCHE DANS CE SECTEUR ET DE FAVORISER LES ÉCHANGES D'INFORMATION ET LA COLLABORATION INTERNATIONALE.

LA QUESTION DE L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION DOIT ÊTRE EXAMINÉE AVEC PLUS D'ATTENTION. L'ACCENT DOIT PORTER SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX PAR UN ENGAGEMENT PLUS FERME DES PAYS SIGNATAIRES ET PAR LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES INTERNES QUI ASSURERONT LE RESPECT DES DISPOSITIONS QUI Y SONT CONTENUES.

CONSCIENT DE SES PROPRES RESPONSABILITÉS AU REGARD DE CE QUI PRÉCÈDE, LE GOUVERNEMENT DU CANADA S'EMPLOIE À PROMOUVOIR L'ÉCLOSION D'UNE SOCIÉTÉ PLURALISTE QUI TRAITE DE FAÇON JUSTE ET RESPECTUEUSE CHACUN DE SES MEMBRES.

IL A ADOPTÉ UNE LOI SUR LE MULTICULTURALISME CONÇUE DANS LE BUT DE DONNER À CHAQUE CANADIEN LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPER À SA SOCIÉTÉ, À PART ENTIÈRE, DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE. CETTE LOI PRÉSENTE UNE VISION DU CANADA COMME SOCIÉTÉ PROGRESSISTE ET JUSTE, QUI PREND ACTE DE TOUS LES PEUPLES QUI LA COMPOSENT.

PARMI LES FAITS NOUVEAUX IMPORTANTS EN VOIE DE RÉALISATION DANS LE DOMAINE SOCIAL AU CANADA, IL Y AURA LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ. CELUI-CI AURA POUR TÂCHE DE PROMOUVOIR LA COMPRÉHENSION DE VALEURS INHÉRENTES À LA CITOYENNETÉ CANADIENNE ET D'ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE TOUS À LA VIE SOCIALE, CULTURELLE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU PAYS.

IL ENCOURAGERA ÉGALEMENT, AU SEIN DE NOTRE SOCIÉTÉ, UNE PLUS GRANDE CONSCIENCE ET UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES DROITS DE LA PERSONNE, DES LIBERTÉS FONDAMENTALES ET DES VALEURS QUI EN DÉCOULENT.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'ÉDUCATION EST LE DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR EXCELLENCE DE L'UNESCO. C'EST ÉGALEMENT UN DOMAINE DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE POUR NOUS.

LES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION AU CANADA NOTENT ET APPUIENT L'ACCENT QUE MET L'ORGANISATION, DANS TOUS LES CHAMPS MAJEURS DE PROGRAMME, SUR L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION SCOLAIRE ET DE L'ÉDUCATION NON SCOLAIRE EN TANT QUE CLÉ DE L'ÉVOLUTION DES ÉTATS MEMBRES.

CETTE ORIENTATION DE L'UNESCO REFLÈTE LE FAIT QUE L'ÉDUCATION CONTINUE D'ÊTRE LE DÉTERMINANT MAJEUR DE L'AVENIR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À LA FOIS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS INDUSTRIALISÉS.

LES AUTORITÉS RESPONSABLES INSISTENT VIGOREUSEMENT SUR LA NÉCESSITÉ DE METTRE L'ACCENT SUR L'ÉLARGISSEMENT DES SYSTÈMES SCOLAIRES, SPÉCIALEMENT AU NIVEAU PRIMAIRE, EN VUE DE REMPORTE LA VICTOIRE DE L'ALPHABÉTISATION DANS LE MONDE ENTIER.

NOUS SOMMES CONVAINCUS QU'IL FAUT AUSSI SOUTENIR L'ÉVOLUTION DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION DES ADULTES. À NOTRE AVIS, DANS LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION PERMANENTE, L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET L'ÉDUCATION DES ADULTES CONSTITUENT DEUX VOIES COMPATIBLES ET COMPLÉMENTAIRES VERS UNE RÉOLUTION DU PROBLÈME DE L'ANALPHABÉTISME.

C'EST DANS CETTE OPTIQUE QUE LE CANADA EST FAVORABLE À LA PLUS GRANDE VISIBILITÉ QUE LE CONSEIL EXÉCUTIF PROPOSE POUR LA STRATÉGIE DOUBLE DU TROISIÈME PLAN À MOYEN TERME.

LE GOUVERNEMENT CANADIEN A CRÉÉ EN 1987 UN SECRÉTARIAT NATIONAL DE L'ALPHABÉTISATION ET L'A DOTÉ D'UN BUDGET ÉTALÉ SUR CINQ ANS DANS LE BUT DE COMBATTRE L'ANALPHABÉTISME DANS NOTRE PAYS. CET EFFORT S'AJOUTE À CELUI DES PROVINCES CANADIENNES.

NOUS SOMMES D'AVIS QUE, DÈS QU'ELLE LE POURRA, L'UNESCO DEVRA PENSER À AUGMENTER LES CRÉDITS AFFECTÉS A L'ALPHABÉTISATION DES FEMMES.

IL FAUDRAIT ÉGALEMENT FAIRE EN SORTE QUE LES JEUNES GENS ET LES ADULTES RÉCEMMENT ALPHABÉTISÉS SOIENT ENCOURAGÉS À PARTICIPER PLUS ACTIVEMENT À LA VIE DE LEUR COMMUNAUTÉ.

NOUS APPUYONS L'ACCENT PLUS GRAND QUE LE TROISIÈME PLAN À MOYEN TERME MET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ET NOUS SOUHAITONS AUSSI UN ACCENT PLUS MARQUÉ SUR LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE, ET SUR LA FORMATION DES MAÎTRES COMME MOYENS DE RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, SCIENTIFIQUE ET CULTUREL.

LES LIENS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX QUI SE TISSENT ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AU CANADA ET CEUX DU MONDE ENTIER ILLUSTRONT L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE. CES LIENS CONCRÉTISENT ÉGALEMENT LA NOTION D'UNIVERSALITÉ, CARACTÉRISTIQUE FONDAMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. LES AVANTAGES RETIRÉS PAR TOUS LES PARTENAIRES SONT IMMENSES, ET DÉPASSENT DE BEAUCOUP LES SIMPLES RAPPORTS ENTRE ÉTABLISSEMENTS.

L'UNESCO A CHOISI D'INTÉGRER LA PROMOTION DES FEMMES DANS TOUS SES CHAMPS MAJEURS D'ACTIVITÉ. LE CANADA APPUIE CETTE DÉCISION EN SOULIGNANT QUE LES FEMMES DOIVENT ÊTRE NON SEULEMENT LES BÉNÉFICIAIRES MAIS AUSSI DES PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉALISATION DE CES ACTIVITÉS.

J'EN VIENS MAINTENANT À LA CULTURE ET À LA COMMUNICATION. CETTE DERNIÈRE CONDUIT À LA GLOBALISATION DE LA CULTURE, TANDIS QUE LES TECHNOLOGIES NOUVELLES MÈNENT À LA DISPARITION DES FRONTIÈRES. DANS CES CONDITIONS, LA TÂCHE EST DIFFICILE DE CONSERVER UNE IDENTITÉ CULTURELLE DISTINCTE ET UN SECTEUR DE L'INFORMATION VIABLE. L'UNESCO DOIT JOUER UN RÔLE DANS LA DÉFINITION ET L'APPRÉCIATION DES FORCES EN PRÉSENCE DANS CE DOSSIER COMPLEXE. ELLE DOIT ÉGALEMENT CONTRIBUER PAR SES TRAVAUX À CE QUE LES TECHNOLOGIES NOUVELLES SERVENT LES HOMMES ET LES FEMMES; JE DIS BIEN SERVIR ET NON ASSERVIR.

POUR LE CANADA, IL Y A UN LIEN IMPORTANT ENTRE LA DÉCENNIE MONDIALE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET NOTRE ENGAGEMENT PROFOND DANS L'AIDE ET LA COOPÉRATION SUR TOUS LES CONTINENTS. DÉTENTEUR DE TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION AVANCÉES, NOUS VOULONS QUE LES PLUS DÉFAVORISÉS AIENT ACCÈS AUX MÊMES SERVICES QUE LES AUTRES.

TOUJOURS DANS LE DOMAINE CULTUREL, NOUS SUIVONS LE MÊME CHEMIN QUE L'UNESCO DANS NOTRE VOLONTÉ DE DÉFINIR LES MODALITÉS D'UN ENVIRONNEMENT ET DE CONDITIONS PERMETTANT À L'ARTISTE ET AUX CRÉATEURS DE PRODUIRE LEURS OEUVRES: CONDITIONS DE VIE NORMALES, CLIMAT DE CRÉATION ARTISTIQUE FAVORABLE, RESPECT DES DROITS D'AUTEUR, ETC. . NOUS APPUYONS L'ACTION DE L'UNESCO DANS CE SECTEUR AINSI QUE DANS CELUI DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL.

SELON NOUS, LA SOCIÉTÉ D'INFORMATION À LAQUELLE NOUS APPARTENONS DOIT SE SERVIR DES TECHNOLOGIES NOUVELLES POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS PRÉSENTS ET FUTURS EN MATIÈRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE DONNÉES ET D'INFORMATION. NOUS SOUTENONS DONC LES ACTIVITÉS DE L'UNESCO DANS LES DOMAINES DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES. L'UNESCO A DÉSIGNÉ LE CONGRÈS DU CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, QUI DOIT SE TENIR À MONTRÉAL EN 1992, SOUS LE THÈME DU RÔLE DES ARCHIVISTES À L'ÈRE DE L'INFORMATION, COMME UNE DES MANIFESTATIONS SPÉCIALES DE LA DÉCENNIE DE LA CULTURE.

LES ÉCHANGES D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE CULTUREL EMPLOYANT LES BANQUES DE DONNÉES ET LES SYSTÈMES INFORMATISÉS NE DEVRAIENT PAS ÊTRE ENTRAVÉS. LE CANADA SOUMETTRA UN PROJET DE RÉOLUTION À CETTE CONFÉRENCE, DANS LEQUEL IL SERA PROPOSÉ QU'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SOIT ENTREPRISE RELATIVEMENT AUX ÉCHANGES DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET À LEUR FACILITATION.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION DIFFICILE DES COMMUNICATIONS, LE CANADA CONTINUERA DE DÉFENDRE LE PRINCIPE ESSENTIEL DE LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION, MAIS LE DÉBAT SUR CE POINT NE DOIT PAS OCCULTER LA VRAIE QUESTION QUI SE POSE.

IL EXISTE NON PAS UN FOSSÉ, MAIS UN GOUFFRE ENTRE LES MOYENS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DES PAYS INDUSTRIALISÉS ET CEUX DES AUTRES PAYS. C'EST FACE À CETTE SITUATION, JUSTEMENT, QUE LES INSTIGATEURS DU PROGRAMME INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS ONT JUGÉ QU'IL FALLAIT METTRE L'ACCENT, NON SUR L'AFFRONTMENT DE THÈSES, MAIS SUR DES ACTIVITÉS ET DES PROJETS SPÉCIFIQUES.

LE CANADA NOTE AVEC SATISFACTION LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS QUE LES MAIGRES RESSOURCES DE CE PROGRAMME INTERNATIONAL SONT CENSÉES FINANCER. DANS L'ESPRIT DE LA DÉCENNIE MONDIALE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, NOUS DEVONS FAIRE UN EFFORT PARTICULIER POUR CONVAINCRE LES AGENCES NATIONALES ET INTERNATIONALES D'ACCORDER UNE JUSTE PART À LA COMMUNICATION DANS LE DÉVELOPPEMENT, ET CELA DANS LE PLEIN RESPECT DES IDENTITÉS CULTURELLES EN CAUSE.

DANS LA PERSPECTIVE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE GÉNÉRALE, EN 1991, LE CANADA ÉTUDIERA LA POSSIBILITÉ DE SE PRÉSENTER À NOUVEAU AU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS.

DANS L'INTERVALLE, NOUS SOMMES DISPOSÉS À EXAMINER DE PRÈS QUELQUES PROJETS PARTICULIÈREMENT VALABLES DE CE PROGRAMME INTERNATIONAL.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

NOUS ESTIMONS QUE L'UNESCO DEVRAIT BÉNÉFICIER DE FAÇON SIGNIFICATIVE DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT POLITIQUE MONDIAL, CAR LES POSSIBILITÉS DE COOPÉRATION ENTRE PARTENAIRES DÉPOUILLÉS D'A PRIORI IDÉOLOGIQUES SONT CONSIDÉRABLES.

NOUS ESTIMONS AUSSI QUE L'UNESCO A AUJOURD'HUI LA POSSIBILITÉ, EN MÊME TEMPS QUE L'OBLIGATION, D'ACCOMPLIR SA MISSION. EN EFFET, L'ORGANISATION ET LES ÉTATS MEMBRES NE PEUVENT PAS ASSISTER PASSIVEMENT À L'INSUFFISANCE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS, À L'ÉROSION DES CULTURES MINORITAIRES ET À LA DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT.

NOTRE PROPOS NE DOIT PAS ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME UNE INVITATION À TRANSFORMER L'UNESCO EN AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ALORS QUE CELLES QUI EXISTENT DÉJÀ DISPOSENT DE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES SANS COMMUNE MESURE AVEC LES MOYENS DE NOTRE ORGANISATION.

NOUS RESTONS AU CONTRAIRE TRÈS ATTACHÉS AU RÔLE DE L'UNESCO EN TANT QUE LIEU DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE INTERNATIONALE ET DE RÉFLEXION.

MAISON DE L'ESPRIT ET ÉCOLE DE TOLÉRANCE, L'UNESCO EST LÀ POUR RAPPELER À CHACUN QUE SA VISION DU MONDE N'EST, COMME LE DISAIT ANDRÉ GIDE, QU'UNE DES MILLES POSTURES POSSIBLES FACE À LA VIE.

AINSI GUIDÉS, LES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION S'ATTACHERONT RÉELLEMENT À PROMOUVOIR LA COOPÉRATION ENTRE PAYS AYANT DES CAPACITÉS ET DES BESOINS TRÈS DIFFÉRENTS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SCIENCE, DE CULTURE ET DE COMMUNICATION.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

ESTIMANT QU'IL CONTRIBUE AINSI À L'ÉLABORATION D'UNE PERCEPTION COMMUNE DU RÔLE DE L'UNESCO, LE CANADA S'EST EMPLOYÉ CES DERNIÈRES ANNÉES À MIEUX Y DÉFINIR LA NATURE DE SES INTÉRÊTS.

JE VIENS D'EN FAIRE UN EXPOSÉ ASSEZ COMPLET. CE FAISANT, JE CROIS AVOIR AUSSI PROCLAMÉ ASSEZ CLAIREMENT L'ATTACHEMENT DU CANADA À L'UNESCO.

AVANT DE TERMINER, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE TIENS À DIRE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL QUE LE CANADA L'APPUIE DANS SON ENTREPRISE D'EXÉCUTION DU PROGRAMME AINSI QUE DE RÉFORME ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION.

JE TIENS À SOULIGNER LA QUALITÉ DES DOCUMENTS PRÉPARÉS POUR CETTE CONFÉRENCE GÉNÉRALE, EN PARTICULIER LE TROISIÈME PLAN À MOYEN TERME.

SOYEZ ÉGALEMENT FÉLICITÉ, MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, POUR LES INNOVATIONS ET MODALITÉS NOUVELLES QUE SONT LES PROJETS MOBILISATEURS ET LES PROGRAMMES TRANSVERSAUX, ET ACCEPTEZ QUE J'APPLAUDISSE À LA RESTRUCTURATION ET À LA CONCENTRATION DU PROGRAMME.

UNE DERNIÈRE FOIS, J'ADRESSE MES VOEUX À TOUTES ET À TOUS POUR LE SUCCÈS DES TRAVAUX DE CETTE CONFÉRENCE GÉNÉRALE.

JE VOUS REMERCIE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT.